



ALB Section KidSports&BBGym

Fiche d'inscription saison 2026-2027



Nom	Prénom	Sexe	Date de Naissance	Adresse (n° et nom de la rue)	Code Postal	Ville	Mobile	Email

Toutes les cases sont obligatoires.

L'enfant est-il inscrit dans une autre activité de l'ALB ?

Si oui, l'adhésion ALB a-t-elle été payée avant cette inscription ?

Si oui, voir avec l'ALB pour le remboursement.

Jour	Créneau	Activité	Âge	Né(e) en	choix (*)
Mercredis	9h20-10h10	BBGym	3-4ans	2022/2023	
	10h15-11h05	BBGym	9-36 mois Accompagné d'un parent	2024/2025	
	10h15-11h05	KidSports	5-6 ans	2020/2021	
	11h10-12h00	BBGym	3-4ans	2022/2023	
	13h30-14h20	KidSports	6-7-8 ans	2018/19/20	
	14h25-15h15	KidSports	5-6 ans	2020/2021	
	15h25-16h15	BBGym	3-4ans	2022/2023	
	16h20-17h10	BBGym	9-36 mois Accompagné d'un parent	2024/2025	
Samedis	9h30-10h20	KidSports	6-7-8 ans	2018/19/20	
	10h30-11h20	BBGym	3-4ans	2022/2023	
	11h25-12h15	BBGym	3-4ans	2022/2023	
	11h25-12h15	KidSports	5-6 ans	2020/2021	

(*) Mettre "1" pour le créneau choisi

Les séances de **BBGym** se déroulent dans la **salle Joly du COSEC à Bruz**.

Les séances de **KidSports** se déroulent dans la **salle Tabarly, 1er étage "Danse-Escime" du COSEC à Bruz**.

BBGym 9-36 mois : Merci de préciser le nom, prénom et lien de parenté avec l'enfant du parent accompagnant.

Nom	Prénom	Lien de parenté

La cotisation 2026-2027 est de 150€ par enfant (elle comprend l'adhésion à l'ALB et l'assurance).

Informations pratiques :

Les cours débuteront le 09 septembre 2026 et finiront le 19 juin 2027

La fête de fin d'année aura lieu le mercredi 23 juin 2026

- Vacances scolaires : les cours du samedi ont lieu le premier samedi des vacances - Pas de cours les deux semaines suivantes

- Lire et signer le règlement interne de la section (au verso).

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion de votre enfant et la vôtre pour les groupes 9-36 mois. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : **Amicale Laïque de Bruz – Section KidSports&BBGym – alb.bbgym@gmail.com**

Règlement de la Section KIDSPORTS BBGYM de l’Amicale Laïque de Bruz

Ce présent règlement concerne la section KIDSPORTS BBGYM de l'Amicale Laïque de Bruz (téléchargeable sur le site <https://albruz.fr/kidsport-et-babygym-presentation-section/>).
Il vient en complément de règlement de l'Amicale Laïque de Bruz (consultable en téléchargement sur le site internet de l'ALB <http://albruz.fr/>).

ADHÉSION

- L'adhésion à la section et la pratique des activités sont subordonnés à la transmission du dossier d'inscription complet comprenant :
- la totalité des informations demandées via le formulaire HELLOASSO ou la fiche d'inscription format papier ;
 - le paiement de la cotisation (inclut l'adhésion annuelle à l'ALB et l'assurance) ;
 - l'acceptation du règlement de la section ;
 - le certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique des activités de BBGYM et KIDSPORTS (uniquement pour les nouvelles inscriptions). Le certificat n'est pas obligatoire pour les réinscriptions.
- pour les groupes BBGYM 9-36 mois : une attestation d'assurance responsabilité civile au nom du parent accompagnateur

L'adhérent s'inscrit sur un créneau horaire. Pour des raisons d'organisation, il est demandé de respecter ces créneaux.
L'association se réserve le droit d'annuler, de modifier une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant, de reporter ou d'annuler certains cours en cas de manifestations importantes.
L'ensemble des informations est donné sous réserve de modifications éventuelles de tarifs ou d'horaires en début de saison.
Un chèque de « réservation » du montant de la cotisation est demandé en cas d'inscription par le dispositif « Sortir ». Ce chèque sera rendu lors du remboursement par l'APRAS et du paiement du « reste à payer ».
Le chèque sera encaissé en cas de non-retour du document du CCAS (au plus tard le 01/11 de la saison) et du non-paiement du reste à payer. L'enfant sera alors adhérent de la section et aura sa place réservée.
Il n'y a pas de cours d'essais.

Les tarifs annuels des activités sont fixés chaque saison par le bureau de la section.

FRÉQUENTATION DES COURS

L'accès aux cours n'est possible que pour les adhérents à jour de cotisation et du certificat médical pour les nouveaux inscrits (au plus tard le 01/10 de la saison).
Une liste d'appels est tenue à jour à chaque séance par l'animateur responsable de la séance. Il est demandé à chacun de respecter les horaires de début et fin de cours. A la fin de son cours chaque adhérent doit quitter le lieu d'entraînement.
L'accompagnement des mineurs doit se faire jusqu'au lieu d'entraînement afin de s'assurer que la séance ait bien lieu (il peut y avoir des imprévus de dernière minute et ce malgré les efforts que nous pouvons faire). Pour les mineurs, la responsabilité de l'Association n'est plus engagée à l'issue du cours. Il appartient au représentant légal de prendre toutes dispositions nécessaires pour le retour de l'enfant. Lors des fêtes ou lors de toutes activités exceptionnelles impliquant la présence des familles, les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou de la personne responsable de l'enfant. De même, en dehors des temps d'ouverture des activités (entraînement, matchs, autres), l'association se désengage de toute responsabilité vis-à-vis des enfants.
Avant le début des cours, aucun adhérent ne doit pénétrer à l'intérieur des salles d'entraînement. Lorsque les cours se succèdent, les adhérents en attente de leur cours patientent dans le hall.
Les séances de KIDSPORTS se font dans des salles où les parents ne sont pas acceptés lors des séances. Celles de BBGYM 3-4 ans sont ouvertes aux parents en tant que spectateurs mais sur les gradins (situés à quelques mètres de la salle d'activité : mur en verre) : vous pouvez si vous le souhaitez venir voir dans ces conditions (les enfants n'ont pas le droit d'utiliser pour des raisons de sécurité les matériels présents dans la salle de gymnastique - ils sont sous la responsabilité des parents). Les enfants non pratiquants ne doivent en aucun cas utiliser l'installation spécialisée.
Pour les cours BBGYM 9-36 mois, la présence d'un adulte accompagnant est obligatoire pendant toute la durée du cours dans l'espace réservé à l'activité.

TENUE / VÊTEMENTS

Pour la pratique, chacun doit prévoir une tenue adaptée à la pratique des activités correspondantes.
Pour des raisons d'hygiène, de facilité d'entretien du gymnase et de respect du matériel, l'accès aux salles d'entraînement est interdit aux chaussures de ville et de sport ayant servi à l'extérieur.
Il est interdit d'emmener aux activités tout matériel dangereux. L'Association décline toute responsabilité concernant les pertes éventuelles d'objets personnels (jeux, vêtements, autres).

VESTIAIRES

Ces derniers ne sont pas surveillés.

ASSURANCE

Le certificat médical demandé lors de l'inscription est obligatoire pour les nouvelles inscriptions. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non obtention.
En cas d'accident survenu pendant les cours, il est impératif de se présenter au secrétariat de l'ALB muni d'un certificat de constatation de blessure au plus tard 48 h après l'accident afin d'effectuer la déclaration.
L'association Amicale Laïque de Bruz vous informe qu'elle souscrit une assurance Responsabilité Civile qui couvre tous ses adhérents pour tous les dommages corporels, matériels et immatériels confondus.
Toutefois en cas d'accident ou d'arrêt de travail causé durant la pratique de votre activité, cette assurance de base souscrite par notre association ne donne pas droit à des indemnités journalières, aussi vérifiez auprès de votre Responsabilité Civil famille, qui souvent le prévoit.

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une assurance complémentaire auprès de l'ALB au moment de votre inscription. Votre demande est à faire par email à alb.bbgym@gmail.com d'ici le 30 septembre 2025. Sans email de votre part, vous aurez décidé de renoncer à cette assurance.

REMBOURSEMENT

La cotisation est due forfaitairement pour la saison sportive. Les désistements n'entraînent aucun remboursement sauf :

- pour mutation professionnelle (sur justificatif de l'employeur)
- pour raison de santé (justifié par la présentation d'un certificat médical, interdisant la pratique de l'activité, fourni par un médecin du sport) entraînant une incapacité de pratiquer d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs

Dans tous les cas, tout trimestre commencé, les frais d'adhésion à l'ALB ainsi que d'assurance ne donneront pas lieu à remboursement. La cotisation (après adhésion et assurance) sera remboursée au prorata des trimestres complets restants.

DIVERS

Tout adhérent accepte que les photos prises lors de l'activité soient utilisées et diffusées pour la publicité de la section (site internet, affichage, plaquette, presse, forum,...). En cas de refus de votre part, merci de nous prévenir par mail à alb.bbgym@gmail.com.

Le représentant légal	Lu et approuvé (à écrire)
Nom :	Date :
Prénom :	Signature :